

Le CH du pays Charolais Brionnais contraint de cesser exceptionnellement et temporairement les admissions en maternité et pédiatrie jusqu'au 10 septembre

Le centre hospitalier du Pays Charolais Brionnais se voit dans l'obligation d'arrêter temporairement les admissions à la maternité et dans le service de pédiatrie à compter de ce samedi 2 septembre et jusqu'au dimanche 10 septembre inclus.

Cette décision, prise en concertation avec les services de l'ARS Bourgogne-Franche-Comté, s'impose à l'établissement qui n'est plus en mesure, durant cette période, d'assurer la permanence des soins en pédiatrie (24 heures sur 24 ; 7 jours/7) exigée par le code de la santé publique.

Tout est mis en œuvre pour assurer une réponse sûre et de qualité aux usagers confrontés à cette situation exceptionnelle.

Les parturientes dans leur neuvième mois de grossesse, et dont l'accouchement est prévu dans les 10 jours, ont été informées par les équipes soignantes qui les accompagnent, pour choisir une maternité de repli. Leur dossier médical leur sera remis et/ou transmis directement à l'établissement destinataire. L'ensemble des maternités en proximité ont été informées de cette mesure et sont prêtes à les accueillir.

Les équipes médicales et soignantes du centre hospitalier du Pays Charolais Brionnais (anesthésiste, gynécologue-obstétricien, sage-femme, infirmière puéricultrice, aide soignante, ...) restent présentes dans les services pour répondre aux urgences obstétricales et chirurgicales pendant cette période.

Le centre 15, informé de la situation, orientera les parturientes et les patients mineurs vers l'établissement le plus adapté à leur situation.

Il est rappelé par ailleurs, que depuis le début du mois de juillet, les entrées aux urgences du centre hospitalier du Pays Charolais Brionnais, à l'instar de tous les services d'urgences du département, sont régulées par le centre 15 sur la tranche 18H00 -8H00.

Les patients sont invités à composer le 15 avant tout déplacement aux urgences. C'est le centre 15 qui les oriente vers la solution la plus adaptée à leur situation (médecins libéraux, maison médicale de garde, centre de santé, service des urgences).

La direction, les équipes des services de la pédiatrie et de la maternité ainsi que des urgences mettent tout en œuvre pour que cet arrêt exceptionnel et transitoire des admissions en maternité et pédiatrie reste d'une courte durée.